



Bulletin Officiel n° 135

Vous cherchez un article, un communiqué de presse, une actualité vous concernant.

Peut-être que le document est sur le site internet de la FFP !

[N'hésitez pas à consulter la revue de presse.](#)

Fédération Française de Parachutisme
62 Rue de Fécamp-75012 PARIS
Tél : 01.53.46.68.68 - www.ffp.asso.fr

3^{ème} trimestre 2023

Le Mot du Président Antigone

Si un gône est un enfant lyonnais, mot issu du grec *yóvos* (enfant), le titre de cet éditorial n'est pas anti-lyonnais, mais fait référence à la tragédie de Sophocle ou, si l'on préfère, à sa version moderne par Jean Anouilh.

Raison ou prudence d'Etat portée par Créon, roi de Thèbes, qui s'oppose à la raison du cœur exprimée par Antigone, la fiancée de son fils défunt.

Le manichéisme simplificateur contemporain en fait les figures du mal et du bien. Albert Camus a pourtant introduit l'art de la nuance dans ce faux duel : *"Antigone a raison, mais Créon n'a pas tort."*

Quel rapport avec la F.F.P. et les sports dont elle a la charge ? On pourrait citer Jean-Louis Barrault : *"Le sport et l'art dramatique obéissent à la même mystique : le respect de l'homme, le désir de combattre la pesanteur, le besoin de se surpasser, de partager le drame universel, l'amour de la vie."*

À la F.F.P., il y a des Créon, président et directeur technique national en tête. Il y a aussi des Antigone qui *"perçoivent l'obéissance à une règle collective comme une soumission insupportable"*, pour reprendre les termes employés par le pédopsychiatre Maurice Berger.

Mais voilà, nous pratiquons toutes et tous nos sports dans un pays très réglementé, notamment en matière de responsabilité. La F.F.P. ne détient de pouvoir que du contrat de délégation signé avec le Ministère des Sports le 7 mars 2022 qui expirera le 31 décembre 2025, dont il faut espérer le

renouvellement, sans quoi c'en sera fini de la F.F.P., ce dont seuls d'irresponsables Diafoirus trouveraient à se réjouir.

L'exécution de ce contrat de délégation fait l'objet d'évaluations dont on comprend bien qu'elles conditionnent le soutien du Ministère, de l'A.N.S. et du C.N.O.S.F., notamment en termes de moyens financiers. Le rapport d'évaluation rédigé par les cadres de la D.T.N. comprend 44 pages dont voici un florilège : sport de haut niveau, grands événements, féminisation et mixité, transparence, pluralisme, lutte contre les violences et les discriminations, responsabilité, sécurité des sportifs et des équipements, compétitions, personnes en situation de handicap, stratégie de développement durable, métiers et emplois, etc...

La F.F.P. travaille sur tous ces sujets, et d'autres encore. Dans le parachutisme, sport s'exerçant dans un environnement spécifique *"impliquant le respect de mesures de sécurité particulières"*, selon les dispositions de l'Article R. 212-7 du Code du Sport, **la sécurité est essentielle.** Il faut être intransigeant à ce sujet, quoi qu'il en coûte en matière de popularité.

Faisons nôtre le célèbre dialogue du film *"Flic ou voyou"* :

- le flic : *"Moi, mon genre, vois-tu, c'est la loi. Pas toi ?"*
- le voyou : *"Cela va sans dire, Monsieur le Principal."*

Oui, cela va sans dire...



Y.M.G.

Evaluation du contrat de délégation

Périmètre de la délégation

À la question :

"De nouvelles pratiques sportives émergent-elles ?"

il est répondu : *"Pour la spécialité Wingsuit du parachutisme, cette offre s'accompagne d'un risque d'accidentologie spécifique, dont le vol en patrouille avec des aéronefs. Une directive technique régleme nte ces activités, mais une vigilance accrue est réalisée par la Fédération sur ses écoles agréées."*

Ce texte rédigé par la Direction Technique Nationale fait référence au flash-sécurité du 15 octobre 2018, lui-même rédigé conjointement par les pilotes de la Commission Aéronautique, les directeurs techniques de la Commission des DT et la DTN.

Il faut rappeler ici que le contrat d'assurance souscrit par la F.F.P. pour compte de tiers, qui assure la responsabilité civile des écoles de parachutisme, de leurs dirigeants, de leurs avions, outre les pratiquants de la wingsuit eux-mêmes, comporte la condition suivante : *"L'ensemble des activités déclarées et couvertes... devra s'exercer dans le respect des lois et règles applicables à ces activités, et notamment des règles édictées par la Fédération Française de Parachutisme au titre de la délégation qu'elle a reçue du Ministère des Sports."*

Pour des dirigeants (président, gérant ou autre) et des directeurs techniques, laisser faire est un signe de grande inconscience qui pourrait aboutir à devoir en payer les conséquences sur leurs deniers personnels et leurs biens propres.

Pure folie !



Lors du challenge Handifly de la ville de Tallard, Yves-Marie Guillaud, président de la FFP, Jean-Michel Poulet DTN et Patrice Girardin CTN, se remémorent les sauts qu'ils ont réalisés ensemble lors des tentatives « Messidor » de record du monde de voile-contact à 45 en 1989, consistant à reproduire le drapeau français, dont par hasard ils ont revêtu les trois couleurs. Patrice Girardin en était co-organisateur avec le regretté Patrick Castella

Féminisation de la pratique sportive

"Depuis 2014, la F.F.P. a mis en place un plan de féminisation, ainsi que de nombreux indicateurs permettant d'en suivre l'évolution. Une analyse comparative entre 2014 et 2022 laisse apparaître une augmentation du ratio des féminines", est-il écrit au Ministère des Sports.

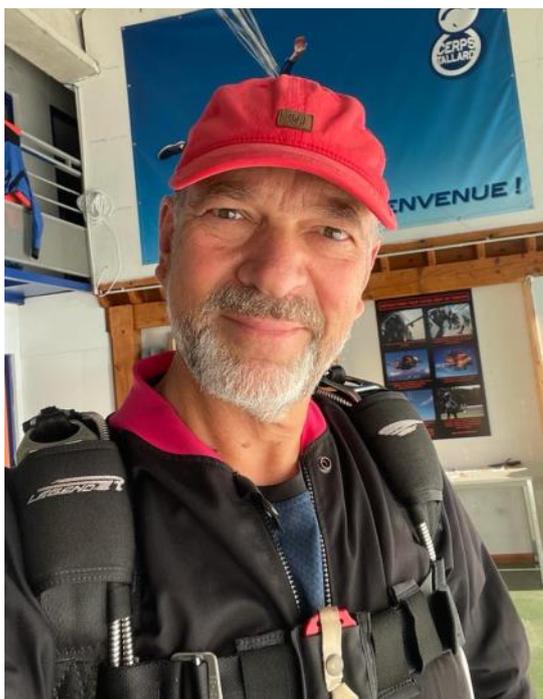
La proportion de licenciées femmes est la suivante :

2014	22,18 %
2021	34,10 %
2022	34,40 %

Ce ratio marque un palier. Il est important que chacune et chacun se mobilise à tous les niveaux pour arriver à la parité : 50 %.

Les nouveaux statuts de la F.F.P., qui seront notre loi fondamentale commune à partir du 1^{er} janvier 2024, comportent, comme en dispose la loi du 2 mars 2022, la parité dans les instances dirigeantes de la F.F.P. avant que ce soit décliné au sein des ligues et comités départementaux.

Evaluation du contrat de délégation



À Gap-Tallard, le président Yves-Marie Guillaud était aussi dans l'avion au milieu des compétitrices et compétiteurs quand son emploi du temps le lui permettait

Pratique des personnes en situation de handicap

"Depuis 2022, le handifly est une para-discipline sportive déléguée à la F.F.P." Il comporte trois disciplines, en parachutisme, en ascensionnel, en soufflerie.

Avec l'affiliation de quatre clubs exclusivement dédiés au handifly, 419 sauts de découverte en parachutisme, 20 vols de découverte en ascensionnel et 883 vols de découverte en soufflerie, le handifly se développe.

En outre, la F.F.P. est initiatrice et moteur du handifly international. En 2022, ce sont 10.850 vols Wind tunnel handifly qui ont été réalisés par 1.611 personnes en situation de handicap originaires de 20 pays.

Cet engouement international a permis au handifly d'intégrer officiellement l'I.S.C. (la Commission Internationale du Parachutisme) en 2023 au sein de la F.A.I. (Fédération Aéronautique Internationale) avec la création d'un comité dédié avec l'objectif d'une première compétition mondiale en soufflerie, comportant des titres de championne et de champion du monde.

Développement durable

En 2022, la F.F.P. a créé un groupe de travail dédié au développement durable, sous la présidence de la secrétaire générale avec le concours d'une experte portant le même prénom.

Un bilan carbone est en cours grâce au fonds de nuisance fédéral, qui est un fonds dédié abondé par une cotisation spécifique incluse dans la licence.

Cette thématique est essentielle pour la pérennité de nos sports. Le scepticisme n'est pas une option. Il faut progresser et on progressera.



Le président, le vice-président et la secrétaire générale réunis à Tallard lors des championnats de France, rejoints le lendemain par la trésorière. Notons que le vice-président était compétiteur en Wingsuit et la trésorière compétitrice en Précision d'Atterrissage.

Y.M.G.

QUIZ ASSURANCES

Voulez-vous jouer à un petit quiz sur l'assurance en responsabilité civile (RC) dans la pratique du parachutisme ?

Base de données : Le contrat d'assurance fédéral couvant la RC des pratiquants, des moniteurs, des aéronefs, des exploitants, des mandataires sociaux :

Article 5 c : "Les activités s'exercent conformément à la réglementation applicable, notamment les dispositions du Code du Sport."

Article 5 c : "Les garanties s'appliquent sous réserve du règlement de la catégorie de licence correspondant à (aux) activité(s) pratiquée(s)."

Article 12 : "En cas de fausse déclaration faite sciemment sur la date, les circonstances et les conséquences apparentes du sinistre, l'assuré est déchu de tout droit à la garantie pour ce sinistre."

Article 28 : "L'ensemble des activités déclarées et couvertes au titre du présent contrat devra s'exercer dans le respect des lois et règles applicables à ces activités et notamment des règles édictées par la F.F.P. au titre de la délégation qu'elle a reçue du Ministère des Sports."

Article 28 : "La garantie ne sera pas acquise même si les actes constitutifs d'un non-respect des obligations ci-dessus ne sont pas à l'origine de l'accident."

Article 31 : "Sont assurés au titre de la RC Aéronef... les pilotes largueurs agréés ou toute personne ayant, avec l'autorisation des dirigeants... la conduite ou la garde de l'aéronef garanti par le présent contrat, titulaires d'une licence fédérale."

Prêtes, prêts ? Quizzz...

SUIS-JE ASSURÉ QUAND :

- 1 - J'enseigne, anime ou encadre une discipline du parachutisme à titre bénévole sans être initiateur ?
- 2 - J'enseigne, anime ou encadre une discipline du parachutisme contre rémunération en France sans être titulaire d'un BPJEPS ?
- 3 - Idem question 2, mais je le fais à l'étranger ?
- 4 - Mon pilote professionnel indépendant ne respecte pas la réglementation fédérale ?
- 5 - Mon pilote professionnel indépendant respecte la réglementation fédérale et n'est pas licencié ?
- 6 - Je suis président non licencié d'une association affiliée ou dirigeant d'une société accréditée ?
- 7 - J'ai un accident et ma licence est souscrite juste après ?
- 8 - J'ai un accident juste avant la souscription de ma licence, mais l'heure de l'accident déclaré à l'assureur est décalée après l'heure de souscription ?

QUIZ ASSURANCES

- 9 - J'ai loué un avion et mon pilote n'est pas licencié ?
- 10 - Je fais réaliser les tandems de ma structure F.F.P. par une personne non BPJEPS ?
- 11 - Les pratiquants tandem inscrits dans ma structure ne sont pas licenciés ?
- 12 - Ma structure pratique du tandem non sportif et mon pilote n'est pas titulaire du brevet de pilote professionnel ?
- 13 - Ma structure pratique du tandem non sportif avec un encadrement non BPJEPS non soumis au contrôle d'honorabilité (loi du 2 mars 2022) ?
- 14 - Ma structure fait réaliser l'enseignement, l'encadrement ou l'animation contre rémunération par des BPJEPS non titulaires de la carte professionnelle préfectorale d'éducateur sportif ?
- 15 - Ma structure transporte son activité au Canada ?
- 16 - La turbine de mon avion n'a pas subi la révision Overall au moment imposé par le constructeur ?
- 17 - Un initiateur VR Champion de France de VR non titulaire du BJEPS-PAC remplace bénévolement le moniteur n° 2 d'un premier saut PAC ?
- 18 - Une structure monégasque me facture les prestations d'encadrement d'un initiateur non BPJEPS ?
- 19 - Idem question 18, mais avec une structure française ?
- 20 - Je suis pratiquant tandem non licencié, j'ai buté contre une taupinière en allant à l'embarquement et suis lourdement tombé sur une aile arrière du Pilatus ?

Résultat du quiz :

20 réponses "NON" : bingo !
Vous êtes un dirigeant, un pratiquant, un pilote, un moniteur, un initiateur, etc...
responsable de ses actes et de ses décisions.

À partir d'une seule réponse "OUI", vous risquez de devoir assumer sur vos biens personnels les conséquences pécuniaires d'un accident non garanti.

Y.M.G.

Paul-Loup

Il a 14 ans. Il a participé à sa première compétition Handifly, catégorie « débutant » lors du Challenge de la ville de Tallard, le 16 septembre, et à sa première compétition internationale Handifly, catégorie « expert », à Milan (Italie), le 29 octobre 2023.

**Il a 14 ans.
Il a du talent, mais pas seulement.
Il a l'envie ...**

Envie de faire, envie de partager, envie de ressentir, envie d'émotions, de joies, de rires, de pleurs aussi ..., envie de vivre pleinement en repoussant les limites que les circonstances lui imposent plus qu'à d'autres jeunes de son âge.

***Il a 14 ans. Pourquoi lui ?
Pourquoi parler de lui ici ?***

Parce que son sourire, toujours en retenue, en dit long sur les sentiments positifs qu'il éprouve à participer à nos compétitions. Parce qu'il est loin

des blasés, des sceptiques, des jamais-contents qui n'expriment que jérémiades, parce que la date, les lieux, les circonstances et plus généralement, l'organisation des compétitions fédérales ne correspondent pas à leur confort personnel.

À force de venir voir des compétitions variées, un constat s'impose : nous avons beaucoup à apprendre du comportement général des compétitrices et compétiteurs Handifly, en soufflerie ou en avion.

Participer à une compétition telle que les Championnats de France est une joie, un bonheur, une chance qui n'ont pas de prix, même sans prix – médaille à la fin.

N'oublions pas aussi qu'un sourire sur un visage est le prix- récompense des organisateurs.

Merci à celles et ceux qui ont eu ce sourire à Tallard, Orléans, Loudun, Lille, Bordeaux, Argenteuil, où ont eu lieu des Championnats de France en 2023.

Y.M.G.



Paul-Loup, en vol lors du Challenge de la ville de Tallard.

ZOOM SUR

Vous cherchez un article,
un communiqué de presse,
une actualité vous concernant.
Peut-être que le document est
sur le site internet de la FFP !

[N'hésitez pas à consulter la revue de presse.](#)